



DÉLIBÉRATION n° 2020 – 02

Feuille de route EEDD

Réuni le 10 mars 2020 à Frontenex, sous la présidence de Madame Rozenn HARS, Présidente du Conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Le Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Vu l'avis favorable du Bureau du Conseil d'administration émis le 18 février 2020,

Après en avoir délibéré,

- **Approuve la feuille de route EEDD pour la période 2020-2022 issue du travail mené dans le cadre du protocole Bien vivre ensemble en Vanoise par le groupe de travail sur l'éducation à l'environnement.**

La directrice de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargée de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Adoptée à Frontenex, le 10 mars 2020

La Présidente du Conseil d'administration,

Rozenn HARS

